

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 81 (1993)

Heft: 4

Rubrik: Suisse actuelles

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Ruth Dreifuss: le centième au féminin

*Ruth Dreifuss au Conseil fédéral.
Portrait de celle qui fut porteuse du signe d'ouverture.*

«C'était un accouchement dououreux qui, je l'espère, ne se reproduira plus jamais» a déclaré Christiane Brunner à la foule assemblée devant le Palais fédéral. La métaphore était juste. S'il est un geste de solidarité qui s'est transmis au cours de l'histoire des femmes, c'est bien celui de la délivrance. Une nouvelle conseillère fédérale est née et le pays est sorti des affres de l'enfancement et d'une crise sans précédent. Les femmes et les hommes réunis sur la place fédérale ont senti qu'au-delà des personnes il était des causes importantes et que Ruth Dreifuss, comme Christiane Brunner, saurait les défendre. Un souffle nouveau flottait, un air de printemps. Deux femmes ont montré qu'au-delà des rivalités il existait une lutte solidaire. Les gestes étaient spontanés, justes et empreints d'amitié. Loyale, Ruth Dreifuss a salué Christiane Brunner, son amie d'enfance, et Francis Matthey, son camarade. Elle a déclaré que sa victoire était celle de Christiane Brunner et de toutes les femmes.

Fidèle à ses idéaux

Ruth Dreifuss disait le 9 mars 1993: «Le Parti socialiste est attaché à la formule magique, il fallait un signe d'ouverture, je suis heureuse de jouer ce rôle-là.» Un rôle qui s'inscrit dans sa ligne de vie. Il y a là logique et cohérence. Ruth Dreifuss ne sort pas d'un chapeau, elle est arrivée à point nommé, portée par les événements. Sa vie de militante, elle l'a vouée à promouvoir l'égalité des sexes et à combattre l'injustice. Elle a émergé sur la scène politique portée par une lutte collective: celle des syndicats, celle des femmes. Elle l'a déclaré à la foule: «C'est votre présence ici et dans tant de villes qui a rendu possible cette victoire.» Les femmes et les hommes de la place ont senti qu'elle parlait vrai.

Le centième au féminin

«Ruth Dreifuss a cette faculté précieuse d'écouter avec tant d'attention son interlocuteur, que du coup il se sent lui aussi intelligent. C'est une qualité qui fait d'elle une interlocutrice respirant la force tranquille» dit Pierre Leuzinger, l'homme des Humeurs de l'Hebdo.



Ruth Dreifuss: une vie vouée à promouvoir l'égalité et à combattre l'injustice.

(Photo S. Klein)

Elle sait dénouer les situations bloquées parce qu'elle est vraie et authentique. Opiniâtre si elle sent poindre l'injustice, tenace quand il s'agit de défendre l'opprimé, Ruth Dreifuss est d'une immense fidélité à ses idéaux de vie. Les compromis, elle ne les négocie jamais avec elle-même.

L'image de la centième personne à accéder au Conseil fédéral est celle d'une femme qui s'est toujours engagée à défendre les opprimés des pays du Sud et du Nord.

Elle s'inscrit dans cette tradition d'humanisme et d'ouverture internationale qui est celle de l'esprit de Genève.

Le goût des voyages et de la découverte

Ruth Dreifuss est une intellectuelle, une femme de dossiers qui a de surcroît une soif inextinguible de lire. Elle a le sens de l'humour, une qualité dont elle fait souvent usage de manière inopinée. Attachée aux

valeurs de la vie, elle garde toujours à l'esprit ce qu'il y a de dérisoire dans notre condition. Elle aime cette définition chinoise de la vie de l'homme sur terre: à peine un souffle, à la tombée du jour, sur un champ de blé.

Collaboratrice à la DDA (Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire internationales) Ruth Dreifuss a beaucoup voyagé en Amérique latine. Elle éprouve un attachement tout particulier pour Haïti, première colonie du monde à accéder au siècle dernier à l'indépendance et patrie de Toussaint Louverture, un ancien esclave qui, à la lecture de la Bible, eut des idées sur l'égalité des peuples. Il existe dans cette île des Antilles un condensé unique d'humanité, un mélange de désespoir, de joie de vivre et d'ironie. Pas pour rien si les bus de Port-au-Prince, bringuebalants, bariolés, à la limite de l'affondrement, portent parfois l'inscription «s'en fout la mort».

Ruth Dreifuss aime les voyages, les pays qu'on découvre au rythme de la marche sur des chemins écartés. Elle n'est pas de celles qui égrènent le chapelet fastidieux des monuments visités. Elle retient plutôt les rencontres, les découvertes improvisées. Elle ne prend guère de photographies, car pour elle la photographie impose un regard, celui de l'image à réaliser. Elle préfère se laisser imprégner librement de la vie et des paysages.

Elle a aussi le sens pratique de l'ancienne éclaireuse et le goût des objets fonctionnels. Elle a la passion des cartes, des boussoles, des altimètres, des jumelles, tant d'instruments qui reflètent le sens de la mesure indispensable lorsque l'on a la vocation de conseillère fédérale.

Soleil, lune et marées

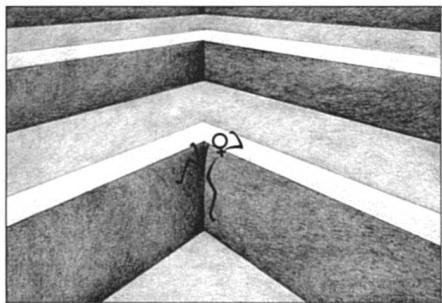
Cette victoire des femmes coïncide avec les marées de l'équinoxe. Elles sont cette année d'une grande amplitude, car la Lune, pour la deuxième fois durant ce siècle, est exceptionnellement près de la Terre. Les trois astres sont alignés sur le même axe. Une conjonction extraordinaire si l'on pense que le signe de ralliement des femmes fut celui du Soleil. 1993 restera-t-il gravé dans nos mémoires comme la Révolution solaire des femmes?

Simone Forster

L'égalité pour de vrai?

Il a fallu dix ans au Conseil fédéral pour accoucher du projet de loi sur l'égalité. Ce texte tient-il ses promesses? Et surtout, après le bistouri des Chambres ce printemps, qu'en restera-t-il?

Le Conseil fédéral vient d'adresser à l'Assemblée fédérale son «Message concernant la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (loi sur l'égalité)», abrégée LEg. Le Conseil national s'en occupera dès la session de printemps.



Ce projet est essentiel, car il tente de rendre applicable, dans la réalité, les principes d'égalité des salaires et de traitement entre femmes et hommes dans le domaine de l'emploi. Malgré leur inscription dans la Constitution en 1981, à l'art. 4 al. 2 Cst., ces deux principes sont restés lettre presque morte. Or, l'inégalité dans le domaine – fondamental – du travail exprime et renforce les inégalités dans d'autres sphères, comme la formation, les assurances sociales ou les impôts.

Un plus dans l'emploi

Divers aspects de l'emploi comme les offres, l'embauche, la formation continue, la promotion, etc. sont inclus dans le projet. Il vise aussi tous les rapports de travail, dans le secteur privé comme dans le secteur public, fédéral, cantonal et communal.

La concrétisation de l'égalité exigera par ailleurs la révision d'autres lois, dans toutes sortes de domaines.

Pour l'essentiel, le projet interdit toute forme de discrimination fondée sur le sexe, qu'il s'agisse de discrimination directe et/ou indirecte. Cette interdiction pourra être sanctionnée par les tribunaux, qui pourront condamner, prévenir ou constater la discrimination.

Diverses autres mesures sont prévues pour améliorer la situation des femmes lors de procès.

Il en va notamment ainsi du renversement du fardeau de la preuve, de la qualité pour agir des organisations profes-

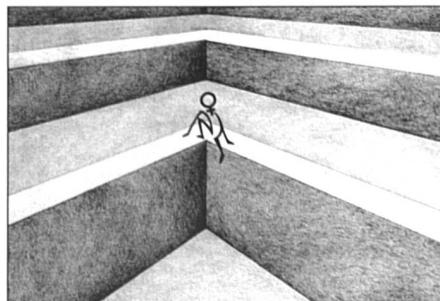
nelles ou féminines, de la protection contre le licenciement des plaignantes, de l'organisation par les cantons d'une procédure simple et gratuite, de l'amélioration des possibilités de recours dans la fonction publique. La situation des travailleuses dans l'emploi même devrait s'en trouver améliorée, notamment par l'introduction d'une responsabilité de l'employeur en cas de harcèlement sexuel et le soutien à des programmes de promotion de l'égalité. Le Bureau fédéral de l'égalité reçoit un niveau hiérarchique plus élevé, ce qui, sous un aspect très administratif, signifie une meilleure reconnaissance de son rôle.

On doit saluer la remarquable qualité du Message, à savoir du texte de présentation qui accompagne les articles de loi proposés, ainsi que la portée de la loi. Si le projet entrait en vigueur dans sa formulation actuelle, ce serait un progrès extraordinaire dans le lent cheminement de notre pays vers une société plus égalitaire.

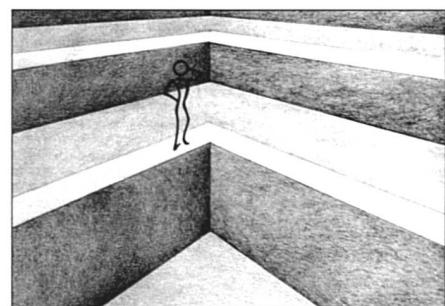
Ce texte nous mettrait à niveau avec la législation communautaire européenne: le rejet de l'EEE ne nous délivre en effet pas du souci de faire des lois eurocompatibles, tant il est vrai que notre avenir à long terme sera européen ou ne sera pas.

Issue incertaine

Fruit de nombreuses années de travail – l'impulsion parlementaire date de 1983-85 – ce texte a entraîné de multiples étapes qui débouchent enfin sur la dernière, le vote par le Parlement et un éventuel référendum. Dans le meilleur des cas, il se sera donc écoulé dix ans entre l'idée et sa traduction législative. Le Conseil fédéral a



traînés les pieds pendant quelques années avant de s'engager enfin résolument dans ce texte. Il n'est pas certain du tout que le projet soit adopté dans son entier, ni même



de façon partielle. Peut-on espérer que la qualité des débats parlementaires et surtout leur issue seront à la hauteur de l'enjeu?

Rien n'est gagné d'avance: ce projet devra être voté par le même Parlement qui, dans sa majorité, n'a pas voulu de Christiane Brunner, et qui, le jour où il élisait Ruth Dreifuss au Conseil fédéral, a également élevé l'âge de la retraite des femmes à 64 ans, au nom d'une conception discutable de l'égalité.

Les organisations syndicales et féminines et tous les partis se sont, lors de la procédure de consultation, déclarés favorables au projet, sauf le Parti libéral qui, lui, est résolument hostile (et sans indication sur les partis d'extrême droite qui ne se sont pas prononcés). Les organisations patronales, en revanche, y sont totalement opposées. Les camps seront donc tranchés à l'Assemblée fédérale: ils reflèteront les liens entre partis et organisations, avec d'un côté les partis de gauche, les écologistes, l'Alliance des indépendants, le PEV, et la partie modérée et éclairée des partis radical et démocrate-chrétien (et d'une frange de l'UDC), et de l'autre les partis d'extrême droite, faisant cause commune avec le Parti libéral, la majorité de l'UDC et la partie «dure» des partis radical et démocrate-chrétien. Le poids des associations économiques, relayé par les député-e-s qui en sont proches, risque donc bien d'être déterminant, confirmant ainsi la primauté habituelle en Suisse de la sphère économique sur la sphère politique.

Patricia Schulz

Illustrations tirées du rapport 1992 du Bureau de l'égalité de la ville de Zürich (voir commentaires p. 21)

Bonus, splitting et âge de la retraite

*Le Conseil national vient de voter la 10e révision de l'AVS.
Quelle signification pour les femmes?*

La 10e révision de l'AVS n'est qu'une étape dans une déjà longue histoire. Si le Conseil national vient de se prononcer, quelques divergences subsistent avec le Conseil des Etats, et déjà la menace d'un référendum axé sur l'âge de la retraite pour les femmes pourrait tirer en bas toute la construction qui vient d'être mise sous toit.

On navigue à vue entre les impératifs économiques, qui touchent aussi les femmes, le souci de l'égalité entre hommes et femmes, et le maintien des acquis sociaux, bien que nous soyons sortis des années d'abondance. Nous ne sommes pas seuls en Suisse à nous trouver dans cette situation.

Notons que les pays scandinaves ont un âge de la retraite plus élevé que nous, que d'autres qui l'ont plus bas se voient obligés de réviser leur position et que la tendance européenne va dans la direction 65/65.

Comme le rappelle la Conférence des délégués suisses à l'égalité, l'AVS prévoyait au début la retraite à 65 ans pour les hommes et les femmes. Pour celles-ci, l'âge a été progressivement abaissé à 63, puis à 62 ans, pour une raison mise en lumière par les actuaires: «Avec les rentes par couple, les femmes ne peuvent pas toucher autant de prestations que les hommes, tout en se voyant ponctionner le même pourcentage de cotisations sociales... Pour qu'elles touchent autant de prestations que

les hommes, leur âge AVS aurait dû être fixé à 60 ans. Pour des raisons financières, on a maintenu 62 ans. Depuis des décennies, nos assurances sociales ont donc épargné sur le dos des femmes. La pauvreté et la paupérisation des femmes âgées de notre pays en sont la vivante et triste preuve.»

Splitting

Pour obtenir l'élimination de telles discriminations, les femmes, par leurs parlementaires élues et par leurs organisations féminines, ont réclamé l'introduction de rentes indépendantes du genre et de l'état civil. Le Conseil national vient d'admettre que les assuré-e-s pourront faire valoir leur droit à une rente individuelle calculée selon le modèle du splitting, avec bonus éducatif et d'assistance (voir encadré). Ces nouveautés ne seront cependant introduites que pour les nouveaux assurés; des mesures transitoires ont été prévues pour les anciens assurés, telle l'attribution du bonus éducatif aux retraitées divorcées. La rente de couple plafonnera à 150% de la rente individuelle minimale, ce qui constitue une discrimination par rapport aux concubins et aux divorcés. Mais le plafonnement à 160% entraînerait une dépense supplémentaire de 400 millions de francs, et de deux milliards pour une limite à 200%. Les veufs, s'ils ont des enfants à leur charge, toucheront la

même rente que les veuves, mais celles-ci en bénéficieront même si elles n'ont pas d'enfants à leur charge.

Autre amélioration dont profitent principalement les femmes: la nouvelle formule de calcul des rentes privilégie les petits revenus; 60% des rentiers toucheront la rente maximale, contre 45% aujourd'hui, soit avec un revenu de 50 760 fr. déjà contre 67 680 fr. aujourd'hui.

La prime à payer par les indépendants reste fixée à 7,8%; le Conseil des Etats avait prévu 8,4%.

Point litigieux

Le point qui soulève des vagues, c'est évidemment celui de l'âge de la retraite, celui des femmes, seul élément qui permette une réduction des dépenses. Sur un total de 980 millions que coûteront les nouveautés introduites au Conseil national, le splitting et le bonus éducatif à eux seuls coûtent 830 millions de francs.

Le Conseil des Etats, qui n'avait pas encore eu à se prononcer sur le splitting et le bonus éducatif, en était resté à la formule 62/65 pour l'âge de la retraite. Le Conseil national a prévu pour les femmes 64 ans, à atteindre en deux paliers: 63 ans en l'an 2000 et 64 ans en 2004. Cela permet une économie de 800 millions.

Cette disposition a été votée au National, à l'appel nominal, par 101 voix contre 68, socialistes et partis apparentés, avec 6 absentions.

Est-il justifié que les avantages concédés aux femmes, si réels soient-ils, soient compensés en privant celles-ci de ce qu'elles considèrent comme un acquis social? La Conférence des déléguées suisses à l'égalité ne pense pas qu'ils suffisent à «abolir les discriminations à l'égard des femmes. Ils ne constituent qu'un modeste pas vers l'égalité. Les salaires inférieurs des femmes continueront d'influencer négativement le montant de leurs rentes. Tant et aussi longtemps que ces discriminations demeurent, il est absolument inacceptable d'augmenter à 64 ans l'âge AVS pour les femmes.» Même prise de position de la plupart des principales organisations féminines, de l'USS et des femmes socialistes suisses. Le comité de l'Alliance des sociétés féminines a cependant pris position en faveur de la retraite à 64 ans, mais demande qu'on



Pour cette ouvrière, la 10e révision de l'AVS apportera des avantages certains. Mais à quel âge en profitera-t-elle?

puisse voter séparément sur la question de l'âge de la retraite et sur les autres dispositions de la révision.

On a également débattu au Conseil national de la question de la retraite anticipée. Le Conseil des Etats l'admet pour les hommes seulement et dès 62 ans. Le National l'admet pour les femmes dès 62 ans, dès 63 pour les hommes, avec une réduction de 6,8% par année, soit 13,6% pour deux ans, et cela pour toute la durée de la retraite. Les socialistes auraient voulu une réduction de 3% seulement, mais cela coûterait 400 millions.

Interrogée à la TV romande sur la question de l'âge de la retraite pour les femmes, notre conseillère fédérale Ruth Dreifuss a répondu qu'elle était personnellement opposée à la règle de 64 ans, mais qu'elle souhaitait que cette question importante soit remise à la 11e révision de l'AVS, dont elle pourra maintenant s'occuper comme responsable du Département de l'intérieur.

Perle Bugnion-Secretan

A propos du splitting

(pbs) Le système du splitting:

- supprime les différences entre les sexes et les états civils;
- tient compte, comme maintenant, de la durée des cotisations; mais pour chacun des époux la rente, qui est individuelle, se calcule et tenant compte de ce qu'il a gagné avant et après la durée de l'union conjugale; pour la période du mariage, on partage par moitié le total des deux salaires;

- en outre, le système proposé tient compte de la valeur du travail non lucratif au foyer, pour l'éducation des enfants au-dessous de 16 ans, ou pour les soins à des membres dépendants de la famille; pour ce faire, on attribue à ces activités un salaire fictif, qui est également partagé pour la durée de l'union conjugale; il s'ajoute aux salaires réels: le bonus éducatif est attribué d'office, en fonction de l'exercice de l'autorité parentale; pour le bonus pour soins d'assistance, il faut présenter une requête et la justifier; on ne peut pas cumuler les deux bonus pour la même période;

- le splitting prévoit le versement des deux rentes individuelles dès le moment où le second assuré prend sa retraite, ou au moment du divorce ou de la mort de l'un des conjoints;

- l'ensemble du système est conçu de telle sorte que soient avantagées les personnes à faibles revenus, grâce à divers plafonnements;

- il ne pourra entrer en vigueur que pour les générations d'après guerre, les «vieux» rentiers continuant à toucher leur rente de couple comme maintenant; le calcul pour une application rétroactive est en effet impraticable.

Femmes suisses pour l'Europe

Sur les quelque quatre cents membres que compte le mouvement Femmes suisses pour l'Europe, quelque septante se sont réunis le 18 mars dernier à Berne. Ils ont décidé à l'unanimité qu'il fallait continuer dès maintenant les efforts commencés avant la triste votation du 6 décembre 1992, pour ouvrir l'opinion publique à l'Europe et au monde. L'expérience ayant souvent démontré qu'il faut du temps pour préparer le terrain. Mais **comment** continuer?

L'animatrice, Mme Winkler, a proposé une forme de travail décentralisé, par groupes d'intérêt. Elle a suggéré quelques thèmes: la loi sur l'égalité, la révision de l'AVS, le GATT, etc. La discussion a montré qu'il fallait se concentrer sur la question Europe et fixer des priorités, vu que les membres du mouvement sont des femmes suroccupées. Le mouvement se voit plutôt en ce moment comme un agent de coordination et d'information, par exemple en vue de la formation de conférencières prêtes à parler dans leurs organisations respectives. Les efforts devraient s'orienter dans les deux directions suivantes:

- soutenir les efforts pour atteindre l'opinion publique;
- soutenir les projets de loi qui rendent notre système eurocompatible.

Initiative

Une action a déjà été lancée, c'est l'initiative des jeunes, du comité Né le 7 décembre. Il a été présenté au cours de la soirée par deux jeunes femmes et un jeune homme membres du comité. A la date du 18 mars, il a été récolté environ 40 000 signatures. On voudrait avoir atteint les 100 000 avant l'été, mais les fonds font cruellement défaut. Le comité, qui veut rester indépendant, lance un appel pressant. Les femmes réunies à Berne le 18 mars ont décidé de soutenir l'initiative. Josi Meier, conseillère aux Etats, ainsi que les autres parlementaires présentes: Mmes Brunner, Spoerry et Gardiol ont affirmé son utilité vis-à-vis du Parlement.

Josi Meier, qui sortait de séance, a rappelé le projet présenté par le Conseil fédéral pour pallier, autant que faire se peut, les conséquences désastreuses du vote du 6 décembre. Il s'agit d'une part de maintenir ouvertes toutes les options: participation à l'Espace économique européen, adhésion à la Communauté européenne, et pour cela rendre notre législation eurocompatible; il s'agit d'autre part de revitaliser notre économie en la libérant d'un certain nombre de réglementations comme la loi sur les cartels. Le Conseil des Etats a approuvé le

projet du Conseil fédéral, notamment adopté le paquet Swisslex, qui comprend vingt-sept des lois votées avec le paquet Eurolex, mais alors sous réserve de la ratification du traité sur l'EEE.

TVA et modernisation

Vreni Spoerry a présenté avec une clarté remarquable le passage du système de l'ICHA à celui de la TVA. Il ne s'agit pas là d'une question d'eurocompatibilité, bien que tous nos voisins aient la TVA. Il s'agit de moderniser notre système fiscal. Si on en parle en ce moment, c'est qu'il devrait contribuer à la revitalisation de notre industrie d'exportation, et qu'il pourrait du même coup, selon le taux adopté, apporter une aide bien nécessaire aux finances fédérales. Le Conseil national a adopté et le principe et le taux de 6,5%. La question est complexe, elle touche les femmes en tant que consommatrices.

Perle Bugnion-Secretan

Pour notre avenir au cœur de l'Europe

Initiative lancée par le comité

Né le 7 décembre.

Adresse: CP 25, 3000 Berne 15.
Tél. 156 84 86, auprès duquel on peut demander des feuilles à signer.
CCP 30-15 775-2.

Contacts dans les cantons romands:

Fribourg: Emilie Jendly, Le Genevret, 1724 Semsales.

Genève: Florence Déage, av. Krieg 34, 1208 Genève.

Jura: Marianne Bandelier, rue des Andins 7, 2800 Delémont.

Neuchâtel: Marie Munoz, Cassarde 11 A, 2000 Neuchâtel.

Valais: Isabelle Vogt, rue du Pré-Fleuri 64, 1963 Vétroz.

Vaud: Fabienne Zimmermann, ch. Grand-Pré 8, 1026 Echandens.